



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du Mardi 21 Avril 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique au 1er étage de l'Hôtel de Ville, le Mardi 21 Avril 2020 à 9 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N°85/2014/5.4 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014,

DM 05 – Prémption immeuble sis 22, rue Villaret de Joyeuse – section b 297 ET b 298 ;

La commune de Cazouls-Lès-Béziers préempte l'immeuble cadastré section B 297 et B 298 au prix proposé par le Vendeur Monsieur JOUANNEAL Alain soit : 7 000 € (Sept mille Euros).

Par décision du Tribunal de Justice cette acquisition doit faire l'objet d'une démolition.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 – Avenant à la convention d'objectif et de financement avec la CAF de l'Hérault – Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) Micro-crèche « Les Petits Filous ».

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2018 approuvant le principe du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement pour l'accueil des jeunes enfants.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'actualiser le mode de fonctionnement de la Psu pour les Etablissements d'accueil des jeunes enfants dont la micro-crèche « Les Petits Filous » de Cazouls-Lès-Béziers.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier par avenant la convention d'objectifs et de financement, la branche famille poursuivant une ambition volontariste en faveur de l'accès de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil par la mise en œuvre de la prestation de Service Unique, intégrant le financement d'heures de concertation des professionnels autour des situations d'enfants accueillis et de leurs familles pour la période 2018-2022.

Ces différents objectifs renforcent l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté dans les Eaje comme une de ses priorités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) la micro-crèche « Les Petits Filous » afin d'actualiser le mode de fonctionnement de la Psu.

2 - Convention 2020 de mise en œuvre dans le cadre de la mission de Référent Unique avec le RLise « Les Sablières ».

Comme chaque année, la présente convention a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre de la mission de Référent Unique sur la Commune de Cazouls-Lès-Béziers. Elle fixera les règles d'organisation et de suivi de la mission.

La durée de la convention correspond à la durée de cette mission qui se déroulera du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Elle pourra être reconduite chaque année avec l'accord des parties.

Le RLI portera :

- La constitution du partenariat.
- Le montage et la gestion administrative du dossier : Conseil départemental,
- Le recrutement d'un travailleur social sur décision du Président du RLise.
- L'organisation de la passation de relais entre les agents CCAS et le RLise.
- La planification globale des temps de présence du RLise dans chaque commune.
- Le suivi et l'accompagnement des allocataires du RSA dans l'élaboration de leur Contrat d'Engagement Réciproque.
- Des réunions de coordination avec les responsables CCAS désignés par la commune.
- L'organisation des comités de pilotage avec tous les partenaires de l'action.
- La rédaction des bilans auprès des partenaires financeurs.
- La production d'un rapport détaillé de la mission.

La Commune s'engage à :

- Mettre à disposition du Référent Unique un bureau garantissant la confidentialité des accueils, au moins 1 jour par semaine.
- Faciliter le suivi et l'évaluation de l'action, mettre à disposition les documents nécessaires.
- Participer aux différents comités de pilotage.

La Commune participera au financement de la mission selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte à la signature de la présente convention correspondant à 0.40 € par nombre d'habitants de la Commune, soit 0.40 € x 5 081 habitants, soit 2 032.40 €.
- Un solde sur production du bilan annuel correspondant à 55.00 € par bénéficiaire du RSA accompagné sur la période.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **APPROUVE** la convention 2020 de mise en œuvre dans le cadre de la mission de référent unique avec le RLise « Les Sablières »
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.
- **DIT** que, compte tenu des dispositions liées à la crise sanitaire, et le confinement général qui en découle, le paiement sera effectué au prorata des interventions des services du RLI pour l'année 2020-2021.

AFFAIRES FINANCIÈRES

3. Débat d'Orientation Budgétaire - Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) Année 2020

VOIR DOCUMENT ANNEXE – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2020.

BUDGET COMMUNE

4 - Approbation du Compte de Gestion 2019

- Résultat de la section de fonctionnement : + 851 712.96 €
- Résultat de la section d'investissement : - 73 267.48 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- APPROUVE le compte de gestion du Budget Communal du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5 - Approbation du Compte Administratif 2019

CONFORMÉMENT au compte de gestion du Budget Communal de l'exercice 2019 dressé par le comptable, les résultats de l'exercice 2019 par section sont les suivants :

- Section de Fonctionnement : + 851 712,96 €
- Section d'Investissement : - 73 267,48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour et une abstention :

- APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget principal de la Commune
- ARRÊTE les résultats définitifs

6 - Affectation des résultats 2019

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	600 000,00 €
2°) Le surplus (budget communal) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	251 713,00 €
3°) Le déficit d'investissement est affecté en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « déficit d'investissement reporté »	73 268,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- DÉCIDE d'affecter ce résultat de clôture

BUDGET ANNEXE JEUNESSE

7 - Approbation du Compte de Gestion 2019

- Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) : -12 363.39 €
- Résultats antérieurs reportés : + 12 363.39 €
- Résultat global de fonctionnement : 0 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe JEUNESSE présenté par le comptable pour l'année 2019.**

8 - Approbation du Compte Administratif 2019

- Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) : - 12 363.39 €
- Résultats antérieurs reportés : + 12 363.39 €
- Résultat global de fonctionnement : 0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE le compte administratif du budget annexe JEUNESSE.**

BUDGET ANNEXE RÉGIE MUNICIPALE POMPES FUNÈBRES

9 - Approbation du Compte de Gestion 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (exploitation)	- 0.44 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 2.29 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 1.85 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe RÉGIE MUNICIPALE POMPES FUNÈBRES présenté par le comptable pour l'année 2019.

10 - Approbation du Compte Administratif 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (exploitation)	- 0.44 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 2.29 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 1.85 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe RÉGIE MUNICIPALE POMPES FUNÈBRES.

11 - Affectation des résultats 2019

Exploitation	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	002 : excédent de fonctionnement reporté
	1.85 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture

12 - Approbation du Compte de Gestion 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 386 737.92 €
• Solde antérieur reporté :	- 119 661.41 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 506 399.33 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe HAMEAU AGRICOLE présenté par le comptable pour l'année 2019.**

13 - Approbation du Compte Administratif 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 386 737.92 €
• Solde antérieur reporté :	- 119 661.41 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 506 399.33 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE le compte administratif du budget annexe HAMEAU AGRICOLE.**

14 - Affectation des résultats 2019

Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
001 : déficit d'investissement reporté :	
506 399.33 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **DÉCIDE d'affecter ce résultat de clôture**

15 - Approbation du Compte de Gestion 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 108 217.48 €
• Solde antérieur reporté :	+ 108 217.48 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	0 €

Les résultats du compte de gestion du comptable sont en conformité avec les résultats du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe LOTISSEMENT LA MARGUE présenté par le comptable pour l'année 2019.**

16 - Approbation du Compte Administratif 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 108 217.48 €
• Solde antérieur reporté :	+ 108 217.48 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	0 €

Conforme au compte de gestion du comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT LA MARGUE.**

17 - Clôture du budget annexe Lotissement La Margue

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement La Margue » a été ouvert par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2015 afin de répondre à un besoin de création de lotissement,

Compte tenu de la vente de tous les lots en 2019, ce budget n'a plus lieu d'exister.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement La Margue »,**
- **DIT que la somme de 161 668.63 euros correspondant à l'excédent de clôture qui a fait l'objet d'un mandat au compte 6522 du Budget du Lotissement La Margue, sera reprise au Budget 2020 de la Commune au compte 7551.**
- **DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget annexe soumis au régime de la TVA.**

18 - Approbation du Compte de Gestion 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	+ 145 173.65 €
• Solde antérieur reporté :	- 439 066.13 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 293 892.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe LOTISSEMENT LES ESCONDALS présenté par le comptable pour l'année 2019.**

19 - Approbation du Compte Administratif 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	+ 145 173.65 €
• Solde antérieur reporté :	- 439 066.13 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 293 892.48 €

Conforme au compte de gestion du comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT LES ESCONDALS.**

20 - Affectation des résultats 2019

Investissement	
<u>Dépenses</u>	
001 : déficit d'investissement reporté :	
293 892.48 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **DÉCIDE d'affecter ce résultat de clôture.**

BUDGET ANNEXE PAE LA MARGUE

21 - Approbation du Compte de Gestion 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	+ 112 925.56 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 30 000.00 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 142 925.56 €
• Solde d'exécution d'investissement :	+ 491 801.94 €
• Solde antérieur reporté :	- 498 222.33 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 6 420.39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe PAE LA MARGUE présenté par le comptable pour l'année 2019.

22 - Approbation du Compte Administratif 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	+ 112 925.56 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 30 000.00 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 142 925.56 €
• Solde d'exécution d'investissement :	+ 491 801.94 €
• Solde antérieur reporté :	- 498 222.33 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 6 420.39 €

Conforme au compte de gestion du comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe PAE LA MARGUE.

23 - Affectation des résultats 2019

Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
001 : déficit d'investissement reporté :	1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
6 420.39 €	142 925.56 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat de clôture

BUDGET ANNEXE PAE LES ESCONDALS

24 - Approbation du Compte de Gestion 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	+ 522 893.00 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 8 640.85 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 531 533.85 €
• Solde d'exécution d'investissement :	+ 122 367.20 €
• Solde antérieur reporté :	- 348 536.18 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 226 168.98 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe PAE LES ESCONDALS présenté par le comptable pour l'année 2019.

25 - Approbation du Compte Administratif 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	+ 522 893.00 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 8 640.85 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 531 533.85 €
• Solde d'exécution d'investissement :	+ 122 367.20 €
• Solde antérieur reporté :	- 348 536.18 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 226 168.98 €

Conforme au compte de gestion du comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour 1 abstention,

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe PAE LES ESCONDALS.

26 - Affectation des résultats 2019

Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
001 : déficit d'investissement reporté :	1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
226 168.98 €	531 533.85 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- DÉCIDE d'affecter ce résultat de clôture

BUDGET ANNEXE PAE LE PERAS

27 - Approbation du Compte de Gestion 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	- 130.86 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 655.00 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 524.14 €

• Solde d'exécution d'investissement :	- 67 523.02 €
• Solde antérieur reporté :	- 19 507.83 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 87 030.85 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe PAE LE PERAS présenté par le comptable pour l'année 2019.

28 - Approbation du Compte Administratif 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	- 130.86 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 655.00 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 524.14 €

• Solde d'exécution d'investissement :	- 67 523.02 €
• Solde antérieur reporté :	- 19 507.83 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 87 030.85 €

Conforme au compte de gestion du comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe PAE LE PERAS.

29 - Affectation des résultats 2019

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
	002 : excédent de fonctionnement reporté
	524.14 €

Investissement	
Dépenses	
001 : déficit d'investissement reporté :	
87 030.85 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat de clôture

BUDGET ANNEXE PAE MONTRECOBRE

30 - Approbation du Compte de Gestion 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	- 3 011.53 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 88 830.16 €
• Résultat global de fonctionnement :	- 91 841.69 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 126 707.33 €
• Solde antérieur reporté :	- 422 434.94 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 549 142.27 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe PAE MONTRECOBRE présenté par le comptable pour l'année 2019.

31 - Approbation du Compte Administratif 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	- 3 011.53 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 88 830.16 €
• Résultat global de fonctionnement :	- 91 841.69 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 126 707.33 €
• Solde antérieur reporté :	- 422 434.94 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 549 142.27 €

Conforme au compte de gestion du comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe PAE MONTRECOBRE.

32 - Affectation des résultats 2019

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	
002 : déficit de fonctionnement reporté :		001 : déficit d'investissement reporté :	
91 841.69 €		549 142.27 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat de clôture

BUDGET ANNEXE RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ

33 - Approbation du Compte de Gestion 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (exploitation) :	+ 79 345.30 €
• Intégration des résultats 2018 :	+ 458 266.00 €
• Résultat total :	+ 537 611.30 €
• Résultat de l'exercice 2019, investissement :	+ 81 751.88 €
• Intégration des résultats 2018 :	+ 651 183.86 €
• Résultat total de l'exercice :	+ 732 935.74 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **DIT** que le compte de gestion du comptable n'est pas en concordance avec le compte administratif 2019 de la R.M.E.

- **APPROUVE** les résultats d'exploitation 2019 du comptable d'un montant de 537 611.30 € identique aux résultats d'exploitation du compte administratif 2019 de la Régie Municipale d'Electricité.

- **DIT** que le résultat de section d'investissement pour l'année 2019 est bien de 588 363.52 €, conforme au compte administratif 2019 de la RME,

- **DEMANDE** au comptable public de modifier les écritures dans ce sens au cours de l'année budgétaire 2020 afin que la sincérité des résultats soit établie entre le compte de gestion du comptable et le compte administratif de la Régie Municipale d'Electricité pour l'année 2020.

34 - Approbation du Compte Administratif 2019

• Résultat de l'exercice 2019 (exploitation) :	+ 79 345.30 €
• Intégration des résultats 2018 :	+ 458 266.00 €
• Résultat total :	+ 537 611.30 €
• Résultat de l'exercice 2019, investissement :	+ 81 751.88 €
• Intégration des résultats 2018 :	+ 506 611.64 €
• Résultat total de l'exercice :	+ 588 363.52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ.

35 - Affectation des résultats 2019

Exploitation	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	002 : excédent d'exploitation reporté
	537 611.30 €

Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	001 : excédent d'investissement reporté
	588 363.52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat de clôture

PERSONNEL

36 - Modification du tableau des emplois communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'en raison des tâches de responsabilité et d'expertise confiées à un agent et afin de valoriser son implication, il propose l'avancement au grade d'Ingénieur, de cet agent,

A cet effet, il propose de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

Création :

A compter du 1^{er} mai 2020 :

- 1 poste d'ingénieur à temps complet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **APPROUVE** la modification présentée ci-dessus du tableau des emplois communaux,
- **PRÉCISE** que le tableau des emplois communaux mis à jour sera joint en annexe de la présente délibération.

POINT RAJOUTÉ

37 - Subvention Conseil Département de l'Hérault – Place des 140.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une aide financière a été demandée au titre du fond d'équipements des communes urbaines, lors du conseil municipal du 20 novembre 2014, par délibération N°159/2014, pour le projet de réaménagement de la Place des 140.

Par délibération N°108/2015 du 03 Septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le phasage pour la réalisation du réaménagement de la Place des 140 tel que :

- Phase 1 : 1 479 090 €HT
 - Phase 2 : 1 012 090 €HT
- Total du projet : 2 491 180 €HT

Par délibérations du 23 Novembre 2015 et du 27 Juin 2016, le conseil départemental de l'Hérault a accordé une aide de 76 000 € et de 400 000 € pour financer la 1^{ère} tranche phase 1 des travaux d'un montant estimé de 1 479 090 €HT.

Au vu de la modification du projet à la demande des architectes des bâtiments de France (A.B.F.), des coûts imprévus sont venus impacter le dossier.

Une demande complémentaire de subvention sur la 1^{ère} tranche phase 2 du projet calculé sur un montant des travaux actualisé de 1 658 580.53 €HT pourrait être demandée. Le surcoût porte le montant total du projet à 3 137 670.53 €HT.

Ce projet consiste à redynamiser le centre-ville en offrant aux habitants un véritable espace public permettant aux commerces et au marché de perdurer et de se développer. Il s'agit également de gérer le stationnement et de mettre en valeur le patrimoine public et privé de ce centre médiéval.

Le montant des travaux est estimé à :

		Actualisation de la phase N°02	
		<u>phase N°02 - délib 21/04/2020</u> annule et remplace délibération N°26/2020/7.5.2.2	<u>phase N°02 - délib 26/11/2015</u> remplacée par Phase 2 - délib du 21/04/2020
	<u>phase N°01 -</u> <u>délib 26/11/2015</u>		
Acquisition		125 200,00 €	
Démolitions	310 000,00 €	67 610,00 €	
Infrastructures (Trvx Place - Fouilles)	978 500,00 €	801 049,53 €	421 500,00 €
Superstructures (Trvx Bâtiment)		527 000,00 €	400 000,00 €
Honoraires	190 590,00 €	137 721,00 €	190 590,00 €
total par phase	1 479 090,00 €	1 658 580,53 €	1 012 090,00 €
Total des 2 phases	3 137 670,53 €		

La réalisation des travaux s'effectue en deux phases :

- phase 1 : 1 479 090 € HT,
- phase 2 : 1 658 580.53 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le conseil départemental de l'Hérault pour la deuxième phase du projet d'un montant estimé de 1 658 580.53 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour,

- **APPROUVE** la demande de participation auprès de Monsieur Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, et demande une subvention aussi élevée que possible sur une deuxième phase de travaux pour un montant estimé de 1 658 580.53 € HT.
- **DIT** que ces travaux seront prévus au budget communal 2020, opération 977 « Aménagement Place des 140 » compte 2315 « Travaux voirie – réseaux divers ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

COMMUNICATION ET POINTS DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du 21 Avril 2020 est levée à 11 heures 25